

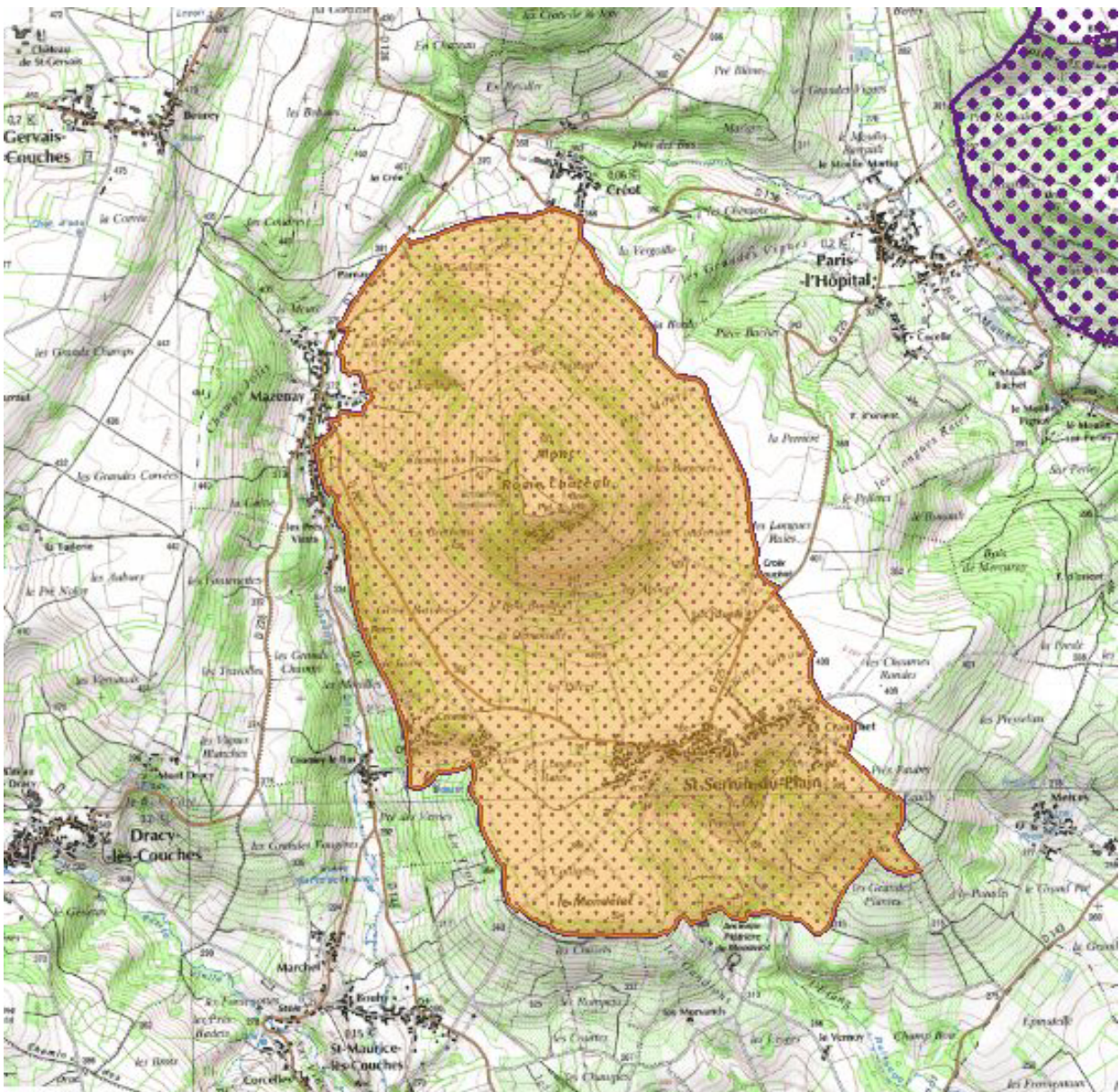
SAONE-ET-LOIRE / SITE INSCRIT n°41

## MONT ROME-CHATEAU

Communes : Créot, Saint-Sernin-du-Plain

Localisation géographique : environ 13km à l'est de Chagny

Date de l'inscription : 18 décembre 1991



## FICHE D'IDENTITE DU SITE

### **Intitulé de l'arrêté d'inscription :**

**Ensemble formé sur les communes de Créot et Saint-Sernin-du-Plain par le Mont de Rome-Château et délimité comme suit...**

### **Modalités de l'inscription :**

Arrêté des Ministres de l'Équipement et de l'Environnement vu l'avis émis par la commission départementale des sites

### **Statut de propriété au moment de l'inscription :**

Propriété publique et privée

### **Superficie :**

665ha

### **Qualification du site :**

Site naturel et rural

Caractéristiques intrinsèques : butte témoin, panorama, village et hameau

### **Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:**

Site d'intérêt paysager régional

### **Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):**

#### • **Ultérieure**

- Inscription au titre des monuments historiques de l'église de Saint-Sernin-du-Plain le 28 juillet 1987

### **Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)**

6 fiches : église et 5 lavoirs

### **Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels**

#### • **Réseau Natura 2000 :**

Le Mont Rome-Château constitue une des entités de la zone Natura 2000 SIC FR2600973 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune »

#### • **Inventaire ZNIEFF:**

- Znieff de type II « Mont de Rome Château » (221ha)

- La totalité du site inscrit est incluse dans la Znieff de type II « Mont des Trois Croix Chagny Couches » (5000ha)



## CARACTERISTIQUES DU SITE

La butte témoin de Mont Rome-Château surplombe à plus de 500 mètres d'altitude l'Autunois, le Couchois et la Plaine de Saône sur lesquels il offre des points de vue remarquables. Le sommet du mont et les hauts de pente sont couverts de landes et de pelouses sèches, entaillées de corniches et de falaises. Les versants sont occupés par des prairies et des cultures maillées de haies et de linéaires de boisements diffus.



Les maisons anciennes du village de Saint-Sernin-du-Plain et du hameau de Cromey-le-haut, implantés sur un replat sur le flanc sud du mont, dominent les coteaux viticoles du Douchois et la vallée de la Dheune.



## SON ENVIRONNEMENT

Le Mont Rome-Château est situé dans un environnement rural très préservé, le Couchois, entre le plateau autunois et la côte viticole chalonnaise. Il fait face au nord au Mont de Rème. Leurs deux noms font référence aux fondateurs de Rome, Romulus et Rémus.

## SON EVOLUTION

### Utilisation et fréquentation du site

Le sommet du mont accueille un relais de télécommunication. Les falaises sont un site d'escalade réputé, équipé de plus de 80 voies. Un théâtre de plein air « à l'antique » de 400 places a été aménagé au pied des falaises par un compositeur contemporain, Patrice Sciortino e et accueille l'été depuis 2001 un festival de musique classique, « Les Nuits du Mont Rome ».



### Etat du site

L'ensemble du site, paysages naturels et secteurs bâtis est très préservé. Le théâtre aménagé à la fin des années 90 est bien intégré, tant par sa situation (il est invisible) que par sa conception et les matériaux utilisés : pierre calcaire pour les gradins et anciennes traverses de chemin de fer pour la scène.

## EVALUATION REGLEMENTAIRE

L'ensemble du village de Saint-Sernin-du-Plain est couvert par la protection des abords de l'église Saint-Saturnin, protégée au titre des monuments historiques en 1987.

## RECOMMANDATIONS DE GESTION

### • **Espaces naturels et agricoles**

- Préserver les landes, les pelouses sèches inféodées aux sols calcaires.
- Maintenir l'ouverture des paysages en interdisant les boisements importants.
- Conserver les linéaires de haies qui subsistent.

### • **Secteurs bâtis**

- Protéger et entretenir les murs et les murets de pierres sèches qui structurent les espaces publics,
- Maintenir la présence importante du végétal : plantations en pied de murs, bandes enherbées, jardins et vergers.
- Préserver les fenêtres de vue qui s'ouvrent depuis le village sur le grand paysage,
- Protéger la qualité patrimoniale des constructions rurales anciennes et notamment des anciennes maisons viticoles à galerie.